

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 Octobre 2019

Exercice européen de simulation de lutte contre les pollutions par hydrocarbures en Atlantique

Du 2 au 4 octobre, des représentants de plusieurs pays membres de l'Union européenne, de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM) et des experts français se sont retrouvés à la Préfecture maritime de l'atlantique pour un grand exercice de simulation. C'est le premier exercice de ce type qui est mené en Atlantique, afin de tester les capacités nationales et européennes de lutte contre une pollution en mer de grande ampleur par des hydrocarbures.

Cet exercice, coordonné par la Préfecture maritime de l'atlantique, a impliqué plusieurs autres pays européens membres de l'Accord de Bonn (Danemark, France, Norvège et le Royaume Uni) et de l'Accord de Lisbonne (France, Portugal et Espagne).

Il a permis d'éprouver les différentes stratégies d'intervention en réponse à une pollution en mer de grande ampleur par hydrocarbures et d'en mesurer l'efficacité grâce à un outil de calcul élaboré spécifiquement. L'AESM et les pays représentés ont ainsi testé la mise en commun de leurs moyens pour simuler les opérations de récupération des hydrocarbures en mer. Cet exercice a également permis aux participants de partager leur expérience technique, acquise lors de précédents incidents et crises maritimes.

Cet exercice de simulation, inédit en Atlantique, fait partie d'une série de tests menée sur les différentes façades maritimes européennes. Il doit permettre de vérifier l'adéquation des services actuels de l'AESM aux besoins des États membres de l'agence européenne et à les adapter en fonction du retour d'expérience.

La directrice exécutive de l'AESM, Maja Markovčić Kostelac, précise : « Notre objectif principal est d'éviter que la pollution n'atteigne les côtes. Ces exercices de simulation nous permettent de tester les différentes options de lutte en mer en utilisant les moyens disponibles et d'envisager la meilleure façon de mettre nos ressources en commun pour maximiser l'efficacité de notre action collective ».

Une des principales missions de l'AESM est de fournir aux États membres de l'agence des moyens complémentaires à leurs moyens nationaux en cas de pollution d'hydrocarbures en mer. C'est à ce titre que l'AESM a récemment fourni un soutien opérationnel aux actions de lutte en mer menées par les autorités françaises lors de l'incident du « CSL Virginia » au large de la Corse en septembre 2018 et à la suite au naufrage du « Grande America » survenu en mars 2019 dans le Golfe de Gascogne.

Les moyens mis à disposition des États membres par l'AESM comprennent un réseau de navires dépollueurs, des drones, des dépôts d'équipements et de dispersants, un service de surveillance par satellite des nappes d'hydrocarbures (CleanSeaNet) et deux services en cas de déversements de produits chimiques en mer (MAR-ICE et MAR-CIS).

Consultez le site de l'Agence, pour plus d'informations sur [les services de lutte contre la pollution de l'AESM](#), / Contactez l'AESM : information@emsa.europa.eu

Contactez la Préfecture maritime de l'Atlantique : 06 82 28 21 06 -
communication@premar-atlantique.gouv.fr